

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 25 NOVEMBRE 2018

VOTATIONS: INITIATIVE POUR L'AUTODETERMINATION ET ESPIONNAGE DES ASSURES

Une victoire et une défaite pour les droits fondamentaux

Inclusion Handicap prend acte du week-end de votations avec un œil qui rit et un œil qui pleure. La faitière politique se réjouit très nettement du rejet de l'initiative pour l'autodétermination. Elle est cependant déçue du «Oui» pour la surveillance arbitraire des assurés. La suspicion généralisée et la stigmatisation des bénéficiaires de l'AI ont porté leurs fruits.

Le net rejet de l'initiative pour l'autodétermination est réjouissant. En effet, cette proposition aurait mené à l'insécurité juridique. La Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) aurait été remise en question par l'initiative, le Tribunal fédéral suisse n'ayant plus l'obligation de se soumettre aux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme.

La CEDH est un instrument important dans la protection des droits fondamentaux et de l'égalité des droits des personnes handicapées. Elle proscrie la discrimination des personnes handicapées et protège leur droit à la vie privée et familiale.

Inclusion Handicap s'était engagé, dans le cadre du [groupement d'ONG «Facteur de protection D»](#) contre l'initiative.

Porte ouverte à l'arbitraire des assurances

Inclusion Handicap est déçue par les résultats de la votation sur la «base légale pour la surveillance des assurés». L'adoption de cette disposition légale porte atteinte à des droits fondamentaux élémentaires. Les grands perdants sont à nouveau les bénéficiaires de l'AI, qui, lors de la campagne sans précédent, se sont vus exposés à la stigmatisation et à une suspicion généralisée. Sous le couvert de la fraude aux assurances, c'est maintenant l'abus de la part des assureurs qui sera favorisé.

Inclusion Handicap se déclare nettement contre les fraudes et ne s'oppose pas à la surveillance dans les cas spécifiques. Mais le fait que ce ne soit pas un tribunal, mais les assureurs eux-mêmes qui décident de la surveillance et puissent ainsi porter atteinte à la personnalité des assurés est une grosse épine dans le pied de la faitière des organisations pour les handicapés. Inclusion Handicap prendra au mot les déclarations apaisantes des partisans de la surveillance et s'engagera à ce que la mise en œuvre de la loi se fasse de manière aussi proportionnée que possible.

Renseignements :

Marc Moser, Responsable communication Inclusion Handicap
marc.moser@inclusion-handicap.ch / 076 428 96 94

Inclusion Handicap Inclusion Handicap est la voix unifiée des quelque 1,8 mio. de personnes handicapées vivant en Suisse. La faitière politique de leurs organisations s'engage pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap réunit 25 associations du domaine du handicap actives à l'échelon national ou dans une région linguistique. Elle défend leurs intérêts et leur propose des conseils juridiques. Ses positions politiques sont élaborées en coopération avec [les 25 organisations membres](#)